Mise à disposition de scooters électriques du Parc naturel régional du Vexin français.



Avec les beaux jours déjà présents et le début du déconfinement, vous n'aurez qu'une envie : vous déplacer librement ! Et si le scooter électrique était l'outil parfait ? Quoi de plus simple pour vos déplacements quotidiens pour vous faufiler partout.

A vous la liberté tout en :

- respectant les règles de distanciation imposées ;

- participant à la baisse des émissions de polluant ;

- maîtrisant votre budget transport.

Afin de faciliter et diversifier les modes de déplacements, le Parc peut mettre à votre disposition un scooter électrique. Il s'agit d'une expérimentation visant à tester ce type de véhicule en alternative à la voiture. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un prêt sur plusieurs mois.(Info du PNRVF)



Contact

Sébastien HAMOT, chargé de mission " Animation Plan Climat "

- Mail : s.hamot@pnr-vexin-francais.fr
- Tél. 01 34 48 66 28